

L'article 27

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **20 (1882)**

Heft 44

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-187191>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

un an 4 fr. 50
SUISSE six mois . . . 2 fr. 50
ÉTRANGER : un an . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :

La ligne ou son espace, 15 c.
Pour l'étranger, 20 cent.

Lausanne, le 4 novembre 1882.

Un de nos abonnés a eu l'obligeance de nous communiquer le Mandat ci-après, adressé à diverses communes du pays de Vaud, sous l'autorité de LL. EE. de Berne, et fixant les jours et l'organisation des Revues militaires pour l'année 1763.

Revue du Département de Monsieur le Major Crousaz, De Prelaz.

Lundy 30 May, à *Lausanne*. Les Officiers d'hauss-Col, les Commandants d'Exercice, Sergents, et bas Officiers du département de Lausanne, les Cavaliers, Dragons, Canoniers, Matelots, Charretiers, et Courriers, sur la place d'armes accoutumée.

Mardy 31 May, à *Lausanne*, le 1^{er} bataillon du Régiment de Lausanne.

Mercredy 1^{er} Juin, à *Lausanne*, le 2^e bataillon du même Régiment.

Vendredy 3 Juin, à *Cossonay*, les bas Officiers et la troupe avec les fourniments et autres armes accoutumées. Sont les compagnies N° 1 et 2 du 3 et 4 Bataillon du Régiment de Morges.

Vendredy 14 Juin, à *Dommarin*, les bas Officiers avec la troupe, avec des fourniments et autres armes accoutumées dont les Compagnies N° 4 du 3^e et 4^e Bataillon du Régiment de Morges.

Nous le Boursier et Bannerets de Lausanne, A vous les honorables Gouverneurs et Communiens de Chavannes, Salut ! A Teneur de Lettres de LL. EE. du Conseil de Guerre du 14^{me} Mars dernier, Il vous est fait Sçavoir, que Monsieur le Major Crousaz passera en Revue la Millice du département de Lausanne et Dommarin aux jours cy dessus indiqués. Conséquemment nous enjoignons de mettre rièrè vôtre Communeauté les ordres convenables, pour que chaque personne comprise dans la Millice, de même que les Préposés de chaque lieu se rendent à la Ville le jour qui lui est assigné, Sous peine aux Officiers de disgrâce Souveraine et aux Soldats de l'Amende d'une livre bernoise. Les Officiers cy devant appellés des restants qui n'ont pas été brevetés dans le Nouvel ordre Militaire devront se rendre aux Revues avec l'Esponton et Hausse-Col, afin qu'en cas de besoin, ils puissent être officiers de Plotton.

Chaque Soldat devra se rendre à quatre heures du Mattin devant chès son Capitaine pour être d'abord conduits sur la place d'armes, où tout le Bataillon devra être rangé à cinq heures pour le plus tard. Il devra être en Uniforme complet, habit bleu, parements et collet rouges, veste et culottes bleues et en guêtres, le Col ou gravate noire, le Chapeau bordé et troussé les trois coins égaux,

l'habit retroussé, et les cheveux en cadennette et poudrés, le cinturon bien placé, les armes en bon état, pourvus de poudres, basles et pierres de fusil, de huit cartouches au moins pour exécuter les feux, et de tout l'armement sous peine d'être châtiés.

Les Cavaliers, Dragons, et Courriers devront avoir leurs chevaux, armes et équipages en bon état. Les Commandants d'Exercice feront avertir les Novices, compris les rentrées au Pays, de se trouver aux Revues de la dernière Compagnie, où leur dit lieu fournit, à la fin de la quelle ils les présenteront à Monsieur le Major pour être avancés dans les pépignières des Compagnies qui en auront besoin. Ils remettront au plutôt à Monsieur le Secrétaire Bergier à Ouchy, les Rolles de chaque lieu, tant ceux que Messieurs les Ministres doivent fournir, que ceux que les dits Commandants doivent donner, comme aussy la Notte des Morts, de ceux qui sont sortis du Pays et de ceux qui y sont rentrés, de ceux qui sont mis sous les armes, et de ceux qui en sont déchargés, depuis la dernière Revue.

Ils se trouveront aux Revues et lui donneront une Notte exacte des fautes, absences d'Exercices ordinaires, de Revues passées, et de la présente à peine d'en répondre.

Quant aux Exercices qui doivent se faire avant la Revue par la Millice de divers districts rassemblés, Et au nombre des Commandants d'Exercices qu'on doit établir pour chaque Compagnie, Messieurs les Majors se conformeront à leurs instructions particulières, le salaire de chacun des dits Commandants devant être de vingt-cinq florins payables par les Communes.

Enfin on ne laissera porter les dits jours sur Montbenon aucun vin pour être vendu sur la place, sous peine de confiscation.

C'est ce que vous ferés rendre public, suivant l'usage pour conduite à un chacun que nous exhortons de se conformer à l'Intention Souveraine.

Donné, le 9^{me} May 1763.

SECRETAN.

L'article 27.

Rassurez-vous, chers lecteurs, qu'il soit bon, qu'il soit mauvais, je ne viens point vous en entretenir ; non, car vous devez en avoir suffisamment comme cela.

Depuis plus de six mois, il ne vous a pas été possible d'ouvrir un journal, sans lire en tête de ses colonnes les variantes ci-après :

Article scolaire.
 Centralisation scolaire.
 Discours de M. le Conseiller fédéral Droz à la Chaux-de-Fonds.
 Centralisation en matière d'instruction.
 Nomination d'un secrétaire fédéral.
 Légifèrera-t-on sur la matière?
 Y a-t-il lieu de faire une loi sur l'instruction primaire?...
 L'article 27 au point de vue fédéraliste.
 Le manifeste des députés du centre.
 M. Dubs et l'article 27.
 Lettre de M. le Juge fédéral Morel à M. le conseiller fédéral Droz.
 Le discours de M. Chenevière.
 Le programme scolaire de M. Schenck.
 Le discours de M. Ruchonnet.
 Le secrétaire aux 6000 francs.
 Le vote du 26 novembre.

 Oh ! puisse-t-il venir ce vote ! Nous l'appelons de tous nos vœux comme une vraie délivrance !

Un remède contre l'amour.

Eugène Sue racontait l'anecdote avec une verve charmante. On rappelle entr'autres celle-ci, qui amusa beaucoup ses amis, dans le temps. Ces messieurs parlaient de cette chose si difficile dans la vie, de la façon dont un homme bien élevé devait s'y prendre quand il s'agissait de rompre une liaison d'amour lorsque les cœurs ne sympathisent plus.

Chacun émettait des opinions basées sur l'expérience.

— N'usez pas de la froideur, disait l'un ; rien n'attache une femme comme l'indifférence !

— Dans ces questions-là, disait un autre, il ne faut pas discuter, mais agir énergiquement et sans tarder.

— Tout cela est bien, dit Eugène Sue, mais je crois que j'ai trouvé mieux. Voici mon moyen : J'étais jeune et en plein succès ; je venais de publier un roman dont tout le monde parlait. Le hasard me fit rencontrer une femme du monde, une de ces espèces de demi-bas-bleu qu'attirent les réputations de toutes sortes. Aussitôt elle devint follement amoureuse de moi, et les lettres commencèrent à pleuvoir. Comme, de mon côté, je ne ressentais, pour cette personne, que de l'indifférence, je répondis assez froidement pour me faire comprendre.

Rien n'y fit, pas même l'impolitesse. Je pris alors un grand moyen : je lui écrivis de venir me voir le lendemain à 10 heures du matin. Quelques instants avant l'heure fixée, je passai un gilet de serge rouge, je mis un tablier blanc, me coiffai d'une casquette écossaise à soufflet, me bouclai une brosse à frotter sous le pied, et je me mis un pluméau sous le bras.

Ma toilette était à peine terminée, qu'on sonna. C'était ma visiteuse.

J'ouvris aussitôt.

Elle rentra vivement sans me regarder :

— M. Eugène Sue est ici ? demanda-t-elle fiévreusement.

— Oui, madame, fis-je tout bas d'une voix implorante, mais gardez-moi le secret !

— Quel secret ! et elle leva ses regards sur moi.
 — Ah ! fit-elle en ouvrant démesurément les yeux et avec toutes les marques de la plus violente surprise.

— Pardon, madame !... parlez plus bas, fis-je en me rapprochant d'elle... que mon maître ne sache pas que je me suis fait passer pour lui auprès de vous ! Soyez généreuse.

Jamais, ajouta Eugène Sue, je n'ai vu un effet aussi complet, même au théâtre. La dame me regarda de la tête aux pieds avec une expression de mépris indiscible et disparut avec une rapidité vertigineuse.

— Oh ! malheureuse, dit-elle, un domestique !

Un moment devant le miroir.

Voyez votre nez.

Un beau nez est ordinairement le signe d'un caractère distingué ; il y a dans la régularité et la délicatesse d'un nez bien fait, quelque chose de noble, qui est presque toujours en analogie avec une âme également noble. Je ne prétends pas dire qu'un nez mal fait ne s'allie point à une intelligence supérieure ; grâce au ciel, une foule d'exemples sont là pour prouver que les gens du mérite le plus incontestable ont la plupart du temps le nez fort mal tourné ; mais il n'en est pas moins vrai que les conditions de la beauté se rencontrent beaucoup plus rarement dans ce trait du visage, que dans tous les autres. De là vient, sans doute, qu'une figure dont le nez est bien fait et joli d'expression, est, sans contredit, plus distinguée que toute autre.

Un beau nez, d'ailleurs, ne s'associe jamais à de vilains traits ; c'est une chose remarquable. De beaux yeux se rencontrent fréquemment sur un visage laid ; mais un joli nez, jamais.

Voyons donc ce qu'il faut pour qu'un nez soit parfait de forme et riche d'expression.

Il faut :

1° Que sa longueur soit égale à celle du front.

2° Que l'épine, vue de face, soit large, surtout vers le milieu, et que les deux lignes soient presque parallèles.

3° Que le contour inférieur, qui forme le bout du nez, soit dessiné avec délicatesse, sans être ni trop charnu, ni trop rond, ni trop pointu ;

4° Que, dans le profil, le bas du nez n'ait qu'un tiers de sa longueur.

5° Que les ailes du nez, vu de face, soient distinctes, et que les narines se dessinent au-dessus, sans être ni trop grandes ni trop petites, doucement cintrées et s'arrondissant par derrière.

La mobilité du nez est aussi une des conditions de sa véritable beauté. Elle dépend de la manière dont les ailes sont dégagées ; et cette mobilité donne au nez une sorte d'éloquence inconcevable. Ce mouvement des narines annonce ordinairement une extrême délicatesse de sens, une grande finesse de tact et d'esprit, et un penchant excessif pour le plaisir. Les narines échanquées et presque constamment mouvantes, sont un signe certain de passions ardentes, de présomption et de colère. Celles qui sont trop petites, annoncent un caractère timide, peu expansif, et des passions très calmes.

Pour le peu qu'un nez ait quelque chose de plus que la longueur du front, il est d'une insipide longueur qui gâte impitoyablement le meilleur visage ; et il est de même fort à craindre, que la bonté du cœur, ne soit une question douteuse, lorsque ces longs nez penchent beaucoup vers la bouche. Il y a là une foule de mauvaises choses à redouter, dont les moindres sont la raillerie mordante et la satire.

Mais si un nez trop long est un mauvais pronostic, rien ne ressemble à une mauvaise plaisanterie comme un tout petit nez au milieu d'une figure, et surtout d'une